

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*

---



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement  
tenue le lundi 6 juillet 2009 à 19 h  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur André Lavallée, Maire d'arrondissement  
Madame Carole Du Sault, Conseillère du district de Étienne-Desmarteau  
Monsieur François Purcell, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Gilles Grondin, Conseiller du district du Vieux Rosemont  
Monsieur Carle Bernier-Genest, Conseiller du district Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement  
Madame Josée Bédard, Directrice des Affaires publiques et du greffe  
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05

---

10.01  
**CA09 26 0200**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2009**

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2009, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

---

10.02  
**CA09 26 0201**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François Purcell

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10 - Période d'information des conseillers**

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

---

**10 - Période de questions du public**

La période de questions débute à 19 h 15.

---

Considérant à 20 h 15 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1)*.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1)*.

Adoptée à l'unanimité.

---

Sur consentement de tous les membres du conseil, il est proposé d'accueillir une intervention additionnelle dans le cadre de la période de questions du public, nonobstant l'article 53 du *Règlement de régie interne de l'arrondissement de Rosemon–La Petite-Patrie (RCA-1)*.

---

La période de questions du public se termine à 20 h 54.

---

**CA09 26 0202**

**Modification de l'ordre du jour**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par François Purcell

Et résolu :

De modifier l'ordre du jour de la présente séance, adopté par la résolution CA09 26 0200, de façon à retirer les points 40.20 et 40.21 dont les objets s'intitulent :

- 40.20 « Adoption de la résolution résiduelle numéro CA09 26 0121-2 (relative à la zone 0142) autorisant la démolition d'un immeuble, et la reconstruction du bâtiment situé au 1550, rue Bélanger (Marché Métro Marcanio) »
- 40.21 « Adoption de la résolution résiduelle numéro CA09 26 0121-3 (relative à la zone 0098) autorisant la démolition d'un immeuble, et la reconstruction du bâtiment situé au 1550, rue Bélanger (Marché Métro Marcanio) »

Adoptée à l'unanimité.

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.01  
**CA09 26 0203**

**Autorisation du lancement d'appel d'offres sur invitation afin de retenir des services professionnels pour l'analyse et la conception d'infrastructures d'apaisement de la circulation dans le cadre du projet de sécurité aux abords des écoles – Approbation d'un système de pondération et de la formation d'un comité de sélection**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la rétention de services professionnels relatifs à la conception d'infrastructures d'apaisement de la circulation dans le cadre du projet de sécurité aux abords des écoles, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

D'approuver les critères de sélection et leur pondération, lesquels sont contenus dans le système de pondération et d'évaluation (critères d'évaluation GDD 1092913029) joint au présent sommaire

D'approuver la formation d'un comité de sélection composé d'au moins trois (3) membres provenant de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913029

---

20.02  
**CA09 26 0204**

**Octroi d'un contrat de 337 778,44 \$ à « Remorquage Taz inc. », pour la location de sept (7) remorqueuses pour les opérations de déneigement (avec opérateurs), pour la période 2009-2012 – Appel d'offres numéro 260913S (1 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder à Remorquage Taz inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, le contrat pour la location horaire de sept (7) remorqueuses pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 57 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 337 778,44 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1092913021

---

20.03

**CA09 26 0205**

**Octroi d'un contrat de 443 892,23 \$ à « Transport Rosemont inc. », pour la location de trois (3) autoniveleuses et de trois (3) tracteurs pour les opérations de déneigement (avec opérateurs), pour la période 2009-2012 – Appel d'offres numéro 260913S (5 soum. pour les autoniveleuses et 7 soum. pour les tracteurs)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder à Transport Rosemont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, le contrat pour la location horaire de trois (3) autoniveleuses et de trois (3) tracteurs pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 89,50 \$ / heure pour chacune des trois (3) autoniveleuses et de 94,40 \$ / heure, 99,50 \$ / heure et 99,40 \$ / heure pour chacun des trois (3) tracteurs, pour un montant total approximatif de 443 892,23 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1092913024

---

20.04

**CA09 26 0206**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 84 401,34 \$ à « Lumen », pour la fourniture et l'installation de six (6) stèles de signalisation active avec affichage de vitesse (2 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 84 401,34 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation de six (6) stèles de signalisation active, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Lumen, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total de 84 401,34 \$, taxes incluses.

D'approuver le virement de crédit et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 5 ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913004

---

20.05  
**CA09 26 0207**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat (option A) à « Déneigement Fontaine Gadbois inc. » au prix unitaire de 1,89 \$ le mètre cube pour un montant total approximatif de 2 560 005 \$ pour le transport de neige 2009-2012 – Appel d'offres numéro 260912S (5 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 560 005 \$, taxes incluses, pour le transport de neige pour les années 2009 à 2012 inclusivement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

De retenir l'option A et d'accorder à « Déneigement Fontaine Gadbois inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 mars 2012, le contrat à cette fin, au prix unitaire de 1,89 \$ le mètre cube pour un montant total approximatif de 2 560 005 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260912S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913023

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.06  
**CA09 26 0208**

**Autorisation d'une dépense de 567 191,93 \$, incluant l'octroi d'un contrat de 518 885 \$ à « Terrassement Ahuntsic inc. », pour le réaménagement des aires de jeu des parcs Beaubien, Joseph-Paré et Saint-Jean-de-la-Croix – Appel d'offres numéro 260914P (5 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 567 191,93 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu des parcs Beaubien, Joseph-Paré et Saint-Jean-de-la-Croix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Terrassement Ahuntsic inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 518 885,00 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (appel d'offres numéro 260914P).

D'autoriser une dépense de 6 667,09 \$ pour des travaux de plantation.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

D'autoriser les virements requis en conséquence.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913027

---

20.07  
**CA09 26 0209**

**Recommandation au conseil municipal – Autorisation d'une dépense de 2 898 476 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 2 828 476 \$ à « Construction Garnier Ltée », pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur les 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Avenues, entre les rues Beaubien et St-Zotique – Appel d'offres numéro 260915V (4 soum)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 2 898 476 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur la 13<sup>e</sup> Avenue et la 15<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Beaubien et St-Zotique, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Construction Garnier Ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 828 476 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat (soumission numéro 260915V).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913025

---

20.08  
**CA09 26 0210**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 486 287,08 \$ à « Bruneau Électrique Inc. », pour la fourniture et l'installation de vingt-quatre (24) portiques d'entrées de zones scolaires – Appel d'offres numéro 260916V (3 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 486 287,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de portiques d'entrées de zones scolaires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Bruneau Électrique inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 486 287,08 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (appel d'offres numéro 260916V).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913030

---

20.09  
**CA09 26 0211**

**Octroi d'une contribution financière de 2 300 \$ à l'organisme « La Maissonnette des Parents », à titre de soutien supplémentaire à la réalisation du programme des camps de jour, en complément au programme Emplois d'été Canada**

ATTENDU QUE le programme des camps de jour de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est l'un des quatre programmes des conventions de partenariat de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social avec les organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE ce programme est très populaire auprès des citoyennes et citoyens de l'arrondissement ;

ATTENDU QUE tous les efforts doivent être combinés afin de conserver une qualité des services tout en maintenant le coût le plus abordable possible ;

ATTENDU QUE ce montant permettra à l'organisme d'assurer le nombre de ressources humaines nécessaires à la bonne tenue des activités, tout en maintenant le meilleur tarif possible.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 300 \$ à l'organisme « La Maissonnette des Parents », à titre de soutien supplémentaire à la réalisation du programme des camps de jour, en complément au programme Emplois d'été Canada.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1094238004

---

20.10  
**CA09 26 0212**

**Octroi d'une contribution financière de 4 080 \$ à six (6) organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de loisirs**

ATTENDU QUE le programme d'accompagnement permet à la Ville de Montréal de remplir son mandat d'accessibilité aux services de loisir auprès de la clientèle ayant des limitations;

ATTENDU QUE la contribution de l'arrondissement au programme d'accompagnement vient compléter le financement nécessaire à la conduite des activités de camps de jour pour les enfants handicapés pour les organismes de son territoire.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 4 080 \$ à six (6) organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, répartie de la façon suivante :

ORGANISMES	MONTANT
Fondation des aveugles du Québec (F.A.Q.)	650 \$
La Fondation Coccinelle pour les enfants handicapés	680 \$
La Maisonnnette des Parents	850 \$
Les loisirs du Centre Père-Marquette inc.	450 \$
Les loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	1 050 \$
Service des Loisirs Angus-Bourbonnière	400 \$

D'imputer cette dépense, conformément à l'information financière inscrite à l'intervention produite par la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1094238005

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.11  
**CA09 26 0213**

**Approbation d'un projet de convention avec la Maison de jeunes « L'Hôte-Maison » et octroi d'une contribution financière de 14 200 \$, pour la réalisation du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais pour l'année 2009**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention de partenariat avec L'Hôte-Maison (Maison de jeunes) se terminant le 7 décembre 2009, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 188 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

D'octroyer une contribution financière de 14 200 \$ pour l'année 2009 visée, pour le Programme de médiation culturelle des arrondissement montréalais 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1083318010



20.12

**CA09 26 0214**

**Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Comité logement de la Petite-Patrie », d'une durée de trois (3) ans, se terminant le 31 décembre 2011 – Octroi d'une contribution financière annuelle de 38 000 \$, pour les années 2009, 2010 et 2011, pour la réalisation du projet « En action dans Père-Marquette », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Comité logement de la Petite-Patrie, se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 189 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière de 38 000 \$ pour les années 2009, 2010 et 2011 à l'organisme « Comité logement de la Petite-Patrie » pour la réalisation du projet « En action dans Père-Marquette », dans le cadre de l'entente administrative de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.  
1091663005

---

20.13

**CA09 26 0215**

**Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « La Maisonnette des Parents », d'une durée de trois (3) ans, se terminant le 31 décembre 2011 – Octroi d'une contribution financière annuelle de 38 000 \$, pour les années 2009, 2010 et 2011, pour la réalisation du projet « Ressources famille », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et La Maisonnette des Parents, se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 190 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'octroyer une contribution financière de 38 000 \$ pour les années 2009, 2010 et 2011 à l'organisme « La Maisonnette des Parents » pour la réalisation du projet « Ressources famille », dans le cadre de l'entente administrative de la lutte

contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.  
1091663006

---

20.14  
**CA09 26 0216**

**Approbation des conventions avec les organismes subventionnés, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Octroi d'une contribution financière totale de 21 519 \$ pour l'année 2009**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal, Bouffe-Action de Rosemont et L'Oasis des enfants de Rosemont, se terminant le 31 décembre 2009, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, lesdites conventions étant jointes comme annexes numéros 191, 192, et 193 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'octroyer une contribution financière de 5 519 \$ pour l'année 2009 à l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » pour la réalisation du projet « Jardins collectifs 2009 », dans le cadre de l'entente administrative de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2009 à l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » pour la réalisation du projet « Magasins-Partage de Noël et de la rentrée scolaire », dans le cadre de l'entente administrative de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

D'octroyer une contribution financière de 6 000 \$ pour l'année 2009 à l'organisme « L'Oasis des enfants de Rosemont » pour la réalisation du projet « L'Oasis t'invite dans les parcs Pélican et Rosemont », dans le cadre de l'entente administrative de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.  
1091663007

20.15  
**CA09 26 0217**

**Acceptation d'une subvention de 57 800 \$ de la Table pour la récupération hors foyer (TRHF), volet 1 du programme, pour l'acquisition d'équipement favorisant la récupération**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accepter une subvention de 57 800 \$ de la Table pour la récupération hors foyer (TRHF), dans le cadre du programme d'aide financière pour l'achat d'équipement pour la récupération en aires publiques municipales.

Adoptée à l'unanimité.  
1091903002

---

20.16  
**CA09 26 0218**

**Adoption des modifications apportées au règlement du concours d'architecture pour le projet de construction de la bibliothèque Marc-Favreau, conformément aux exigences formulées par l'Ordre des architectes du Québec**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par André Lavallée

Et résolu :

D'approuver la version corrigée du Règlement de concours d'architecture en deux étapes pour le projet de construction de la bibliothèque Marc-Favreau.

Adoptée à l'unanimité.  
1093653002

---

30.01  
**CA09 26 0219**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 28 mai au 30 juin 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de juin 2009, soit du 28 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)***

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 28 mai au 30 juin 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de juin 2009, soit du 28 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.  
1090209006

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

30.02

**CA09 26 0220**

**Autorisation d'effectuer des virements de crédits pour un montant total de 9 261 000 \$, suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2008 non décaissées**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser des virements de crédits pour un montant de 9 261 000 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2008 non décaissées, et ce, afin de poursuivre et terminer certains projets initiés en 2008 ainsi qu'en 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1092410002

---

30.03

**CA09 26 0221**

**Modification de la dotation budgétaire 2009 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 160 245 \$ – Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De modifier la dotation budgétaire 2009 de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 160 245 \$.

D'imputer ces crédits conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

D'informer en vertu de l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le trésorier de la Ville et le comité exécutif, de la modification du budget d'arrondissement 2009 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

Adoptée à l'unanimité.  
1094250006

---

30.04

**CA09 26 0222**

**Autorisation d'une dépense maximale de 65 000 \$ pour la Division des services techniques en communication (DSTC) du Service des communications et des relations avec les citoyens pour l'impression, par Transcontinental S.E.N.C., du Programme des activités de sports et de loisirs – Automne 2009 et hiver 2010**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 65 000 \$, taxes incluses, pour la Division des services techniques en communication (DSTC) du Service des communications et des relations avec les citoyens, pour l'impression, par Transcontinental S.E.N.C., du Programme des activités de sports et de loisirs (automne 2009 et hiver 2010).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention des Services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1090965001

---

30.05

**CA09 26 0223**

**Autorisation d'une dépense de 675 000 \$ représentant la quote-part de l'arrondissement au Programme de réfection des rues collectrices du réseau routier local de la Ville de Montréal – Accepter la fourniture de service, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement, prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux du réseau routier local qui seront réalisés dans le cadre de ce programme**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 675 000 \$, taxes incluses, pour la réfection des rues sélectionnées dans le cadre du Programme de réfection des rues collectrices sur le réseau routier local de la Ville de Montréal.

D'accepter la fourniture de service, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement, prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux qui seront réalisés sur le réseau routier local dans le cadre de ce programme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913026

---

40.01

**CA09 26 0224**

**Émission d'ordonnances – Programmation d'événements publics : « Tchîn Tchîn », « Citychase Montreal », « Fête estivale Croix-Bleue Medavie », « Projets d'animation dans les parcs de Rosemont-La Petite-Patrie », « Éco-fêtes de quartier », « Les jeux de la rue et le skatefest », « Défi triple jeu », « Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont-La Petite-Patrie », « Tournoi de balle molle St-Michel », « Championnats régionaux de baseball », « Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam », « Zenitude » et « Pour l'amour des enfants »**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, le 8 ou le 9 juillet 2009 en cas d'intempéries, entre 12 h et 13 h, dans le cadre de l'événement « **Tchin Tchin** » sur le site du parc Jean-Duceppe :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 194 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-131 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 11 juillet 2009, entre 7 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **City Chase Montreal** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 195 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-132 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 11 juillet ou 18 juillet 2009 en cas d'intempéries, entre 11 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête estivale Croix-Bleue Medavie** », sur le site du parc de la Louisiane :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 196 et 197 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-133 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-134 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, aux endroits, dates et heures suivantes, dans le cadre de l'événement « **Projets d'animation dans les parcs de Rosemont-La Petite-Patrie** » :

Parc St-Jean-de-la Croix le 11 juillet 2009, remis au 12 juillet 2009 en cas d'intempéries, de 9 h à 19 h.

Parc Père-Marquette le 16 juillet 2009, les 13, 20 et 27 août 2009, remis au lendemain en cas d'intempéries, de 17 h à 20 h.

Parc Père-Marquette les 18 et 24 juillet 2009 et le 15 août 2009, remis au lendemain en cas d'intempéries, de 9 h à 20 h.

Parc de Gaspé le 24 juillet 2009, remis au 25 juillet 2009 en cas d'intempéries, de 9 h à 19 h.

Parc Maisonneuve le 30 juillet 2009, remis au 31 juillet 2009 en cas d'intempéries, de 11 h à 21 h.

Parc Étienne-Desmarteau le 13 août 2009, remis au 14 août 2009 en cas d'intempéries, de 11 h à 21 h.

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 198 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-135 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les 18 et 19 juillet 2009 au parc Beaubien, les 25 et 26 juillet 2009 au parc Lafond, les 1<sup>er</sup> et 2 août au parc de la Louisiane et les 8, 9, 29 et 30 août 2009 au parc Molson de 8 h à 16 h, dans le cadre de l'événement « **Éco-fêtes de quartier** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes à la présente comme annexes numéros 199 et 200 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-136 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-137 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 29 juillet 2009 ou en cas de pluie le 30 juillet 2009, entre 9 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Les jeux de la rue et le skatefest** », sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 201 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-138 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 1<sup>er</sup> août 2009, en cas de pluie, le 2 août 2009, entre 8 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Défi triple jeu** », sur le site du parc Beaubien :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 202 et 203 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-139 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-140 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, aux endroits, dates et heures suivantes, dans le cadre de l'événement « **Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont-La Petite-Patrie** » :

Jardin communautaire Pré-Carré le 1<sup>er</sup> août 2009, remis au 2 août 2009 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

Jardin communautaire l'Églantier le 22 août 2009, remis au 23 août 2009 en cas d'intempéries de 11 h à 19 h.

Jardin communautaire Basile-Patenaude le 22 août 2009, remis au 23 août 2009 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

Jardin communautaire Père-Marquette le 22 août 2009, remis au 23 août 2009 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

Jardin communautaire Laurier le 23 août 2009 de 12 h à 19 h.

Jardin communautaire du Carrefour le 24 août 2009, de 18 h à 23 h.

Jardin communautaire de Rosemont le 29 août 2009, remis au 30 août 2009 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

Jardin communautaire de La Mennais le 29 août 2009, remis au 30 août 2009 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

Jardin communautaire Étienne-Desmarteau le 29 août 2009, remis au 30 août 2009 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 204 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-141 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux dates, heures et endroits suivants, dans le cadre de l'événement « **Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont–La Petite-Patrie** » :

Jardin communautaire Pré-Carré le 1<sup>er</sup> août 2009, remis au 2 août 2009 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

Jardin communautaire l'Églantier le 22 août 2009, remis au 23 août 2009 en cas d'intempéries de 11 h à 19 h.

Jardin communautaire Père-Marquette le 22 août 2009, remis au 23 août 2009 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

- a) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 205 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-142 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, du 6 au 9 août 2009, entre 9 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Tournoi de balle molle Saint-Michel** », sur le site du parc Sainte-Bernadette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 206 et 207 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-143 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-144 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, du 14 au 23 août 2009, entre 8 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Championnats régionaux de baseball** », sur le site du parc Beaubien et du parc Sainte-Bernadette:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 208 et 209 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-145 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-146 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 16 août 2009, entre 10 h et 11 h 30, dans le cadre de l'événement « **Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant:



Départ :	1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue De Lanaudière)
Passage sur les rues :	rue De Lanaudière, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue Fabre; rue Fabre, direction nord jusqu'à la rue Bélanger; rue Bélanger, direction ouest jusqu'à la rue De Lanaudière.
Fin de trajet :	1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue De Lanaudière)

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 210 et 211 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-147 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-148 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 19 ou le 20 août 2009 en cas d'intempéries, entre 12 h et 13 h, dans le cadre de l'événement « **Zenitude** » sur le site du parc Jean-Duceppe :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 212 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-149 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, du 14 au 24 août 2009, dans le cadre de l'événement « **Pour l'amour des enfants** », au-dessus du boulevard Saint-Laurent, entre les adresses 6546 et 6597, boulevard Saint-Laurent :

- a) l'installation et le maintien d'une bannière au-dessus du boulevard Saint-Laurent.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 213 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-150 en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).

D'autoriser, le 22 ou 23 août 2009 en cas d'intempéries, entre 8 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Pour l'amour des enfants** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 214 aux procès verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-151 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.  
1093581008

40.02  
**CA09 26 0225**

**Émission d'ordonnance – Stationnement rue Laurier, face au Parc Lafond (13<sup>e</sup> Avenue) – Réduction de l'espace de stationnement interdit**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur l'avenue Laurier Est, côté sud, entre la 12<sup>e</sup> Avenue et la rue Lafond, une zone de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, sur une distance de 58,2 mètres, à environ 55 mètres à l'est de la 12<sup>e</sup> Avenue.

D'installer, sur l'avenue Laurier Est, côté sud, entre la 12<sup>e</sup> Avenue et la rue Lafond, une zone de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, sur une distance de 26,8 mètres, à environ 55 mètres à l'est de la 12<sup>e</sup> Avenue.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 215 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-152, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.  
1091316008

---

40.03  
**CA09 26 0226**

**Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 17 juin 2009 sur la résolution CA09 26 0163, autorisant l'agrandissement de l'annexe existante du bâtiment situé au 6767, rue Cartier**

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 17 juin 2009 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution suivante, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) :

- Résolution numéro CA09 26 0163, autorisant l'agrandissement de l'annexe existante du bâtiment situé au 6767, rue Cartier, adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8).

Adoptée à l'unanimité.  
1095060006

---

40.04  
**CA09 26 0227**

**Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 22 juin 2009 sur la résolution particulière CA09 26 0121-1, autorisant la démolition, et la reconstruction du bâtiment situé au 1550, rue Bélanger (marché métro Marcanio)**

Il est proposé par François Purcell

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 22 juin 2009 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution suivante, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) :

- Résolution numéro CA09 26 0121-1, autorisant la démolition, et la reconstruction du bâtiment situé au 1550, rue Bélanger (marché métro Marcanio), adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8).

Adoptée à l'unanimité.  
1095060007

---

40.05

**CA09 26 0228**

**Autorisation du versement, du domaine public à des fins privées dans le domaine public à des fins de parc, d'une partie du lot 3 636 077 du Cadastre du Québec – Site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine, situé au 3100, rue Rachel Est**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

De verser, du domaine public à des fins privées dans le domaine public à des fins de parc, une partie du lot 3 636 077 du cadastre du Québec (superficie de 400 m<sup>2</sup>), à l'encontre d'une subdivision éventuelle du lot 3 635 817 du cadastre du Québec, dans le cadre de l'appel public de propositions visant le développement de la partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine situé au 3100, rue Rachel Est.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963033

---

40.06

**CA09 26 0229**

**Opération cadastrale – Frais pour fins de parcs (11 860 \$) – Emplacement situé à l'est de la rue Garnier, au nord de la rue Beaubien Est**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 11 860 \$, du propriétaire du terrain en cause (emplacement situé sur à l'est de la rue Garnier, au nord de la rue Beaubien Est), conformément à l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. 0-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale (dossier 2094814016).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963037

---

40.07  
**CA09 26 0230**

**Adoption – Premier projet de résolution autorisant la construction d'un immeuble mixte (commercial et résidentiel) – Terrain situé entre les bâtiments situés aux 5971 et 5987, avenue Papineau - Lots 211-91 et 211-92 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment sur un emplacement situé entre les bâtiments portant les numéros 5971 et 5987, avenue Papineau (lots 211-91 et 211-92 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation), en dérogation aux articles 183 et 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à l'usage et au nombre d'unités de stationnement requis.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1<sup>o</sup> l'implantation du bâtiment et l'aménagement paysager doivent être conformes au plan intitulé : « Implantation » et « Rez-de-chaussée », préparés par Architectes Duquette, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 juin 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 216 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
  - 2<sup>o</sup> le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans intitulés : « Élévation principale » et « Élévation arrière », préparés par Architectes Duquette, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 juin 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 217 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
  - 3<sup>o</sup> les détails de mur doivent être conformes au plan intitulé « Coupes de mur », préparé par Architectes Duquette, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 juin 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 218 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 17 août 2009 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963092

---

40.08  
**CA09 26 0231**

**Adoption – Premier projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5151, boulevard de l'Assomption**

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5151, boulevard de l'Assomption, en dérogation aux articles 40, 71 et 75 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relatifs au taux d'implantation et aux marges latérales et arrière minimales.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1° les travaux doivent être conformes aux plans identifiés « Plan d'aménagement - aménagement proposé », « Élévation de l'aménagement proposé - façade nord », « Élévation de l'aménagement proposé - façade ouest », « Élévation de l'aménagement proposé - façade sud » et « Élévation de l'aménagement proposé - façade est », préparés par Jodoin, Lamarre Pratte et associés, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 25 juin 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 219 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
  - 2° un devis descriptif d'un ingénieur forestier sur le maintien ou la transplantation des différents arbres sur le site devra être fourni, devis comprenant aussi les mesures de protection des arbres lors des travaux de construction afin d'assurer la survie des arbres le long de l'accès véhiculaire. Ce devis devra inclure une évaluation de la période au cours de laquelle les travaux de transplantation devront préférablement être exécutés.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 17 août 2009 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, concernant ce projet de résolution.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963031

---

40.09

**CA09 26 0232**

**Adoption – Second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment industriel situé au 4600, rue Molson**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment industriel au 4600, rue Molson, en dérogation aux articles 34, 121 et 592 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relatif à la densité, à l'usage commerce de gros et au dégagement minimal du périmètre de l'aire de stationnement.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1° les travaux doivent être conformes aux plans A-1, A-2 et A-3, préparés par Louis Morrissette, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 mai 2009, ainsi que le plan d'aménagement paysagé préparé par Multi paysages, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 175 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
  - 2° d'exiger une garantie bancaire de 10 000 \$ conditionnellement à la demande de permis de construction, afin de cautionner le parachèvement de l'ensemble des travaux. Ce montant sera remis lorsque tous les travaux de construction et d'aménagement paysager apparaissant aux plans seront terminés.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963014

---

40.10  
**CA09 26 0233**

**Adoption – Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du garage automobile Provost – Bâtiment situé au 5445, rue Beaubien Est**

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*, le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5445, rue Beaubien Est (garage Provost), en dérogation aux articles 157, 183, 330, 448, 566, 592, 596, 630 et 632 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)*, relatifs à l'entrée principale d'un établissement, aux usages, à une saillie dans une marge, à la superficie maximale d'enseignes, au nombre maximal d'unités de stationnement, au dégagement requis autour d'une aire de stationnement, au type d'aménagement exigé autour d'une aire de stationnement, à la superficie permise pour l'agrandissement d'un usage dérogatoire.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1° l'implantation du bâtiment et l'aménagement paysager doivent être conformes au plan intitulé : « Implantation proposée » préparé par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 mai 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 176 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
  - 2° le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans intitulés « Élévation rue l'Assomption », « Élévation rue Beaubien » et « Élévation nord », préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 mai 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 177 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963026

---

40.11  
**CA09 26 0234**

**Adoption – Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 6400, 16<sup>e</sup> Avenue (Collège de Rosemont)**

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 6400, 16<sup>e</sup> Avenue, soit le collège de Rosemont, en dérogation aux articles 8, 40, 81 et 87 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) relatif à la hauteur en mètres et en étages, au taux d'implantation maximal, à la proportion minimale de maçonnerie en façade et à la superficie maximale des ouvertures.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1<sup>o</sup> les travaux doivent être conformes aux plans préparés par Jodoin Lamarre Pratte et Associés, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 mai 2009, ainsi que les plans d'aménagement paysagé AP-01/2 et AP-02/2, préparés par Version & Vlan Paysages, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 186 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
  - 2<sup>o</sup> d'exiger une garantie bancaire de 25 000 \$ conditionnellement à la demande de permis de construction, afin de cautionner la protection des arbres situés dans le domaine public le long de la 16<sup>e</sup> Avenue et le parachèvement de l'ensemble des travaux. Ce montant sera remis lorsque tous les travaux de construction et d'aménagement paysager apparaissant aux plans seront terminés ;
  - 3<sup>o</sup> l'installation d'équipements mécaniques n'est pas autorisée sur le toit ;
  - 4<sup>o</sup> le conteneur à déchets sera relocalisé dans la bande de dégagement de l'aire de stationnement adjacente à la clinique d'acupuncture et devra être entouré d'un enclos de bois ;
  - 5<sup>o</sup> les enseignes devront être formées de lettres détachées non lumineuses, posées à plat sur le bâtiment, aux endroits identifiés au plan, avec un éclairage par réflexion ;
  - 6<sup>o</sup> malgré la réglementation applicable, un 3<sup>e</sup> étage pourra être ajouté conditionnellement à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963046

---

40.12  
**CA09 26 0235**

**Adoption – Règlement RCA-59 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », relatif à la modification des montants des amendes applicables aux infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro RCA-59 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter le Règlement RCA-59 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* », relatif à la modification des montants des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules.

Adoptée à l'unanimité.  
1095060004

---

40.13

**CA09 26 0236**

**Adoption – Règlement RCA-1-7 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1) », relatif à la modification de la date de la séance ordinaire du mois d'août et aux dates des séances ordinaires des mois d'octobre et de novembre lors d'une élection municipale régulière**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro RCA-1-7 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1) », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter le Règlement RCA-1-7 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1) », relatif à la modification de la date de la séance ordinaire du mois d'août et aux dates des séances ordinaires des mois d'octobre et de novembre lors d'une élection municipale régulière.

Adoptée à l'unanimité.  
1095060003

---

40.14

**CA09 26 0237**

**Autorisation de l'usage conditionnel « bureau » pour le bâtiment situé aux 5972 à 5976, 2<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT les oppositions reçues et la position du conseil d'arrondissement relativement à cette demande ;

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin



Et résolu :

De reporter le point 40.14, inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, relatif à l'autorisation de l'usage conditionnel « bureau » pour le bâtiment situé aux 5972-76, 2<sup>e</sup> Avenue, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963029

---

40.15  
**CA09 26 0238**

**Autorisation de l'usage conditionnel « garderie » pour le bâtiment situé au 3810, rue Rachel Est**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « garderie » dans le bâtiment situé au 3810, rue Rachel Est.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

1. que l'affichage n'excède pas 1 m<sup>2</sup> de superficie (article 438 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)) et fasse l'objet d'une demande de permis distincte.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963078

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.16 à 40.18 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.16  
**CA09 26 0239**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) – 3<sup>e</sup> Avenue – Secteur 81 – Augmentation du nombre de places de stationnement et de la plage horaire**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, sur une distance de 17,7 mètres, à environ 44,2 mètres au sud de la rue Dandurand.

D'installer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 17,7 mètres, à environ 44,2 mètres au sud de la rue Dandurand.

De récupérer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, sur une distance de 37,1 mètres, incluant une borne fontaine et une entrée charretière de 6 mètres, à environ 104 mètres au sud de la rue Dandurand.

D'installer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 37,1 mètres, incluant une borne fontaine et une entrée charretière de 6 mètres, à environ 104 mètres au sud de la rue Dandurand.

D'installer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 17,4 mètres, à environ 97 mètres au nord de la rue Masson.

De récupérer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, sur une distance de 24,3 mètres, à environ 51,6 mètres au nord de la rue Masson.

D'installer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 24,3 mètres, à environ 51,6 mètres au nord de la rue Masson.

De récupérer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, sur une distance de 33,5 mètres, incluant une entrée charretière de 6,8 mètres, à environ 63,4 mètres au sud de la rue Dandurand.

D'installer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 46,3 mètres, incluant une entrée charretière de 6,8 mètres, à environ 50,6 mètres au sud de la rue Dandurand.

De récupérer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, sur une distance de 18 mètres, à environ 78 mètres au nord de la rue Masson.

D'installer, sur la 3<sup>e</sup> Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 33,4 mètres, à environ 78 mètres au nord de la rue Masson.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1091316009

---

40.17  
**CA09 26 0240**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) – 2<sup>e</sup> Avenue – Secteur 81 – Augmentation du nombre de places de stationnement et de la plage horaire**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur la 2<sup>e</sup> Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 12 mètres, à environ 114,3 mètres au nord de la rue Masson.

De récupérer, sur la 2<sup>e</sup> Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 18 mètres, à environ 96,3 mètres au nord de la rue Masson.

D'installer, sur la 2e Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 30 mètres, à environ 96,3 mètres au nord de la rue Masson.  
D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1091316010

---

40.18  
**CA09 26 0241**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) – Avenue Charlemagne – Secteur 25 – Augmentation du nombre de places de stationnement**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur l'avenue Charlemagne, côté ouest, entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Rachel Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 17 h à 23 h, du lundi au vendredi, et de 9 h à 23 h, les samedi et dimanche, sur une distance de 17 mètres, à environ 36,1 mètres au nord de la rue Rachel Est.

D'installer, sur l'avenue Charlemagne, côté ouest, entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Rachel Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 24,8 mètres, à environ 36,1 mètres au nord de la rue Rachel Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1091316011

---

40.19  
**CA09 26 0242**

**Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination de « Société de développement commercial de la Petite-Italie » et mandater la Direction des affaires publiques et du greffe afin d'y accorder les suites appropriées en vertu de la *Loi sur les cités et villes***

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par François Purcell

Et résolu :

De recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination de « Société de développement commercial de la Petite-Italie – Montréal » telle que produite au secrétaire d'arrondissement le 17 juin 2009.

De mandater la Direction des affaires publiques et du greffe, de manière à assurer le traitement de cette demande, en conformité avec les dispositions pertinentes de la *Loi sur les cités et villes*.

D'ordonner au secrétaire d'arrondissement de tenir le registre à l'intention de l'ensemble des contribuables commerciaux visés et ce, au plus tard dans les 45 jours.

Adoptée à l'unanimité.  
1091307003

40.22  
**CA09 26 0243**

**Émission d'ordonnances – Événement «Marché public au Technopôle Angus »**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de l'événement « **Marché public au Technopôle Angus** » :

- a) le bruit au moyen d'appareils sonores, les 21 et 28 août 2009 et les 4, 11, 18 et 25 septembre 2009 inclusivement, sur la rue William-Tremblay, entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau, de 15 h à 20 h ;
- b) la vente d'articles promotionnels axés sur les produits locaux, écologiques et équitables, ainsi que la vente de nourriture et de boissons non alcoolisées sur la rue William-Tremblay, entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau, les 21 et 28 août 2009 et les 4, 11, 18 et 25 septembre 2009 inclusivement de 15 h à 20 h ;
- c) la fermeture de la rue William-Tremblay, les 21 et 28 août 2009 et les 4, 11, 18 et 25 septembre 2009 inclusivement, entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau, de 7 h à 22 h ;
- d) l'installation de bannières et fanions portant le nom de l'événement et des partenaires, du 3 août au 2 octobre 2009 inclusivement, sur la rue William-Tremblay, entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau ;
- e) l'utilisation d'une portion du parc Jean-Duceppe en front de la rue William-Tremblay, à des fins d'aire de consommation d'aliments et de boissons non alcoolisées et servant pour l'aménagement de kiosques d'informations reliés à l'événement, les 21 et 28 août 2009 et les 4, 11, 18 et 25 septembre 2009 inclusivement, de 15 h à 20 h.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 220, 221, 222 et 223 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-153, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20) ;
- Ordonnance 2009-26-154, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8) ;
- Ordonnance 2009-26-155, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3) ;
- Ordonnance 2009-26-156, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Adoptée à l'unanimité.  
1090963044

---

51.01  
**CA09 26 0244**

**Approbation du renouvellement de la nomination du directeur de l'arrondissement pour une période maximale de cinq (5) ans**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter, à la demande des élus, le renouvellement de la nomination du directeur d'arrondissement pour une période maximale de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1091138002

---

51.02

**CA09 26 0245**

**Approbation du renouvellement des nominations de cadres de direction, pour une période maximale de cinq (5) ans**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

De recommander l'adoption du renouvellement des nominations dans leur poste respectif, des directrices et directeurs dont les noms suivent, pour une période n'excédant pas cinq (5) ans :

- Mme Josée Bédard, directrice - Direction des affaires publiques et du greffe ;
- Mme Carole Paquette, directrice - Direction de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises ;
- Mme Christiane Viau, directrice - Direction des services administratifs ;
- M. Daniel Moreau, directeur - Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ;
- M. Jacques Savard, directeur - Direction des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.  
1091138001

---

60.01

**CA09 26 0246**

**Dépôt des textes modifiés des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie tenues les 6 avril et 4 mai 2009 et du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement, relatifs à la correction de l'avis de motion numéro CA09 26 2009-05 et des résolutions numéros CA09 26 0130 et CA09 26 0152**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

De déposer une copie des procès-verbaux modifiés des séances ordinaires des 6 avril et 4 mai 2009, un copie de l'avis de motion corrigé portant le numéro CA09 26 2009-05, un copie des résolutions corrigées portant les numéros CA09 26 0130 et CA09 26 0152 ainsi que le procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 9 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1095060005

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 22 h 00.

---

André Lavallée  
Maire d'arrondissement

---

Patrick Martel  
Secrétaire substitut du conseil  
d'arrondissement